

COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS
ET AGENCES DE PRESSE

Site : cppap.fr - Mél : spel.cppap@culture.gouv.fr
Tél. : 01 40 15 38 03 - Fax : 01 40 15 38 95
182 rue Saint-Honoré 75033 PARIS Cedex 01



Cerfa n°13954*07

Demande de reconnaissance d'un service de presse en ligne

[*Décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 modifié pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse.*](#)

[*Décret n°97-1065 du 20 novembre 1997 modifié relatif à la Commission paritaire des publications et agences de presse.*](#)

Un dossier par service. Un numéro de commission paritaire est attribué par adresse Url.

Adresse Url du site ou nom de la newsletter ou nom de l'application	n° CPPAP : (le cas échéant) 4 chiffres lettre 5 chiffres
--	---

Pour tout service accessible intégralement ou partiellement sur inscription ou abonnement, merci de créer un compte abonné pour la CPPAP en utilisant l'adresse mail spel.cppap@culture.gouv.fr. L'abonnement doit être activé au jour de la demande.

Identifiants de connexion :	Nom d'utilisateur	Mot de passe
------------------------------------	--------------------------	---------------------

Type de demande :

- | | | |
|---|--------------------------------------|----------------------------|
| ☐ Première demande | Date de création du service : | JJ/MM/AAAA |
| ☐ Renouvellement | Date du précédent agrément : | JJ/MM/AAAA |
| ☐ Nouvel examen | Date de précédent retrait ou refus : | JJ/MM/AAAA |

Catégorie : Souhaitez-vous que le service de presse en ligne bénéficie d'une qualification particulière?

- | | |
|--|--|
| ☐ IPG Article 2 du décret de 2009 | ☐ IPG Article 39bis A CGI |
| ☐ Article 39bis B CGI | |

Pour le détail des explications, veuillez vous reporter à la page 3 de ce formulaire.

Modèle :

- | | | |
|---------------------------------|---|----------------------------------|
| ☐ Payant | ☐ Partiellement payant | ☐ Gratuit |
|---------------------------------|---|----------------------------------|

Type de média :

- | | |
|--|--|
| ☐ Tout en ligne | ☐ Accessoire d'une publication de presse imprimée |
|--|--|

Nom de l'éditeur :	
Forme / statut juridique :	
Adresse postale du siège social :	Adresse
Code Postal Commune	Pays
Numéro SIRET :	9 chiffre 5 chiffres
Téléphone : +33 / / / / /	
Directeur de publication :	
Nom et adresse de l'hébergeur du site :	Adresse
Code Postal Commune	Pays

IMPORTANT : Rappel mentions légales du service en ligne

Tout service en ligne doit impérativement comporter les mentions légales suivantes :

- Nom, adresse, téléphone, capital social et numéro RCS de l'éditeur ;
- Nom du directeur de publication ;
- Nom, adresse et téléphone de l'hébergeur.

Responsable du dossier :
Téléphone : +33 / / / / /
Portable : +33 / / / / /
Adresse électronique : @

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Entreprise éditrice

Chiffre d'affaires de l'éditeur réalisé (dernier exercice clos)	€
---	---

Nombre total de salariés	dont nombre de journalistes professionnels
--------------------------	--

Masse salariale annuelle	€	dont journalistes professionnels	€
--------------------------	---	----------------------------------	---

Service en ligne pour lequel la demande est formulée
--

Chiffre d'affaires du service réalisé (dernier exercice clos)	€
---	---

Masse salariale annuelle	€	dont journalistes professionnels	€
--------------------------	---	----------------------------------	---

Nombre de salariés affectés au service :	dont
--	------

journalistes professionnels* permanents

Précisez le nombre de journalistes bimédia (presse imprimée et en ligne)

journalistes professionnels* rémunérés à la pige

* Journalistes professionnels au sens des articles L. 7111-3 et L. 7111-4 du code du travail

Rédaction externalisée

Rédaction externalisée	

Montant des prestations de rédaction externalisées :	€	dont Agences de presse	€
--	---	------------------------	---

Recours à une agence interne au groupe de presse – Nom de la structure :

Edition déléguée à une agence ou à un autre éditeur – Nom de la structure :

Produits d'exploitation du service (dernier exercice clos)	

Ventes d'articles, abonnements	€
-----------------------------------	---

Publicité	€
-----------	---

Ventes de biens	€
-----------------	---

Prestations de services	€
-------------------------	---

Autres, précisez	€
------------------	---

Total	€
-------	---

Avez-vous prévu de solliciter une aide du **fonds stratégique pour le développement de la presse** ?

☐ Oui ☐ Non Montant prévisionnel de l'investissement : €

Date de dépôt de la demande : JJ/MM/AAAA

Avez-vous sollicité ou obtenu une aide du **fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse** ?

☐ Oui ☐ Non Date de dépôt de la demande : JJ/MM/AAAA

☐ Oui ☐ Non Date de dépôt de la demande : 08/09/2014

Avez-vous prévu de solliciter une aide au pluralisme des services de presse tout en ligne d'information

☐ Oui ☐ Non

Date de dépôt de la demande : JJ/MM/AAAA

CPPAP - demande de reconnaissance d'un service de presse en ligne. Page 2

Caractéristiques générales

Langue(s) utilisée(s) :

Nombre de pages du service (indicatif) :

Périodicité d'actualisation du service :

Fréquentation (constatée ou prévisionnelle) :

Nombre de visiteurs uniques mensuels (moyenne annuelle)

Nombre de visites mensuelles :

Nombre de pages vues par mois :

Le cas échéant, publications de presse (*support papier*) éditées par ailleurs

Titre	Périodicité	Tirage moyen par numéro	Prix de vente au numéro (€)	Numéro de CPPAP (le cas échéant)
				0000A00000
				0000A00000
				0000A00000

Le cas échéant, autres services en ligne édités

Intitulé (nom de domaine, titre de la newsletter ou de l'application)	Numéro de CPPAP (le cas échéant)
	0000A00000
	0000A00000
	0000A00000

SERVICE DE PRESSE EN LIGNE D'INFORMATION POLITIQUE ET GÉNÉRALE (IPG) :

- Service en ligne d'information politique et générale au sens de l'article 2 du décret du 29 octobre 2009 :

« *présentent un caractère d'information politique et générale les services de presse en ligne dont l'objet principal est d'apporter, de façon permanente et continue, des informations, des analyses et des commentaires sur l'actualité politique et générale locale, nationale ou internationale susceptibles d'éclairer le jugement des citoyens. Ces informations doivent présenter un intérêt dépassant significativement les préoccupations d'une catégorie de lecteurs. L'équipe rédactionnelle doit comporter au moins un journaliste professionnel, au sens de l'article L. 7111-3 du code du travail.* »

- Service de presse en ligne « **consacré pour une large part à l'information politique et générale** » au sens de l'article 17 de l'annexe II du code général des impôts (CGI), pris pour l'application de **l'article 39 bis A du CGI** (disposition fiscale autorisant à constituer une provision déductible du résultat imposable), réunissant les caractéristiques suivantes :

1° *Apporter de façon permanente et continue sur l'actualité politique et générale, locale, nationale ou internationale des informations et des commentaires tendant à éclairer le jugement des citoyens ;*

2° *Consacrer au moins le tiers de leur surface rédactionnelle à cet objet.*

OU

SERVICE DE PRESSE EN LIGNE DE CONNAISSANCE ET SAVOIR :

- Service de presse en ligne « **développant l'information professionnelle ou favorisant l'accès au savoir et à la formation et la diffusion de la pensée, du débat d'idées, de la culture générale et de la recherche scientifique** » au sens de **l'article 39bis B** du code général des impôts.

☐ **Demande d'attestation d'habilitation à diffuser des annonces judiciaires et légales (AJL)**
(joindre le formulaire de demande à télécharger sur le site cppap.fr)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site www.cppap.fr
ou contacter le secrétariat de la CPPAP :
Tél. : 01.40.15.38.03 - Mél : spel.cppap@culture.gouv.fr

Le dossier de demande complet (formulaire et pièces jointes listées en page 5) doit être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP)
182 rue Saint-Honoré – 75033 PARIS CEDEX 01

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations délivrées dans le présent formulaire.⁽²⁾

Fait à Commune, le JJ/MM/AAAA

Nom et signature du directeur de la publication

Le secrétariat de la CPPAP conserve la faculté, après le début de l'instruction de votre demande, de solliciter toute information ou pièce complémentaire utile à l'examen de celle-ci.

(2) Article 441-6 du Code Pénal :

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »



Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, de suppression et d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Ministère de la Culture – 182 rue Saint-Honoré 75033 Paris 01

Pièces à joindre obligatoirement à la demande

- ☐ Copie des **statuts** (datés et signés) de la société, de l'association ou de l'organisme éditeur (s'il s'agit d'une personne morale) pour toute première demande ou modification de statuts :
 - Le cas échéant, copie du certificat d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou de la déclaration de début d'activité adressée au centre de formalités des entreprises (CFE).
 - Dans le cas de l'appartenance à un groupe, organigramme général du groupe et de ses filiales.
 - Pour les renouvellements, en cas de changement d'éditeur, le contrat de cession de nom de domaine
- ☐ Synthèse de la déclaration sociale nominative (DSN) de l'entreprise éditrice
- ☐ Le cas échéant, exemples de factures d'agences de presse ou contrat d'édition déléguée
- ☐ **Plan du service** (principales rubriques et sous-rubriques)
- ☐ Enregistrement (clé USB) de **captures d'écran des pages d'accueil du service** (ou d'un exemplaire de newsletter) sur trois jours successifs
- ☐ Copie de la **carte de presse** recto verso ou bulletin de salaire de chaque journaliste professionnel de l'équipe rédactionnelle
- ☐ Une **note de présentation détaillée du service** devant contenir les indications suivantes :
(Pour les demandes de renouvellement, la précédente note peut être actualisée)

I - Démarche éditoriale et contenu du service :

1. Contenu: Objet principal, contenu résumé, publics visés

- Type et volume des contenus mis en ligne (articles, images fixes, documents audio / vidéo...)
- Composition de la rédaction (nombre de journalistes employés à titre régulier / occasionnel, autres contributeurs)
- Nature et origine des contenus mis en ligne (en précisant la part et la nature des contributions extérieures éventuelles)
- Nature de l'apport éditorial (méthode de collecte, de sélection et de traitement des informations mises en ligne)
- Périodicité et volume des mises à jour effectuées

2. Espace de contribution personnelle des internautes

- Existence éventuelle d'espaces de contribution personnelle des internautes ou d'espaces interactifs, en précisant lesquels (forums, blogs, commentaires, jeux...)
- Dispositifs mis en œuvre pour lutter contre les contenus illicites (en précisant le lien vers l'emplacement)

Aux termes du 10° de l'article 1er du décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009, les dispositifs en question "*doivent permettre à toute personne de signaler la présence de tels contenus et à l'éditeur de les retirer promptement ou d'en rendre l'accès impossible.*" Cette exigence implique qu'une fonction d'avertissement (ex: onglet «signaler un abus») puisse techniquement être activé sur chaque commentaire d'internaute.

II – Modèle économique du service :

1. Si l'accès aux contenus du service est partiellement ou intégralement payant

- contenus concernés
- modalités de paiement (abonnement, paiement à l'article, autres)
- tarif(s)

2. Le cas échéant, liste des principaux annonceurs

- Préciser les différentes modalités de publicité proposées à ceux-ci et les tarifs correspondants (joindre un exemple des différents formats publicitaires proposés)

3. Prestations commerciales

- Biens ou services proposés à titre régulier sur le site ou sur des sites connexes, par l'éditeur ou un partenaire éventuel (à préciser)

4. Partenariats

- Partenaire(s) éventuel(s) du site, en précisant la nature du ou des partenariats
- Liens permanents vers d'autres sites

5. Perspectives d'évolution du service